

c'est un simple agent de transmission du préfet aux maires d'arrondissement et des maires d'arrondissement au préfet ; c'est aussi plus souvent un rouage à ralentir les affaires qu'à les expédier. Le *Kreisdirector*, dans le département alsacien, est tout ; c'est un agent de décision et d'exécution ; c'est le rouage moteur. Il a la fonction d'un maire général, d'un *Oberburgermeister* des communes situées sur le territoire de sa juridiction. Il y active et y surveille tout. Aussi ce territoire est-il plus limité qu'il n'était du temps de la France. Le *Kreis* d'Alsace-Lorraine comprend en général quatre cantons, rarement cinq, jamais plus de cinq. Ce que nous avons cédé à l'Allemagne des deux départemens de la Moselle et de la Meurthe formait chez nous cinq arrondissemens et forme aujourd'hui huit cercles. Le Haut-Rhin, non compris Belfort, et le Bas-Rhin étaient divisés en six sous-préfectures ; ils comptent aujourd'hui quatorze cercles. Ainsi l'Allemagne n'a pas supprimé les sous-préfets ; elle en a doublé le nombre ; où nous n'en avions pas plus de onze, elle en a mis vingt-deux ; l'énorme considération dont jouit le *Kreisdirector* en Alsace prouve qu'elle a eu raison.

Le *Kreisdirector* est aussi mobile qu'agissant. Les communes du *Kreis* sont obligées de fournir au *Kreisdirector* une somme de 3,000 marks (3,750 fr.) pour l'entretien d'une voiture ; mais le *Kreisdirector*, de son côté, est obligé de les dépenser réellement en frais de transport. La voiture, qu'il est tenu de se procurer, n'est pas un char d'apparat : calèche, victoria, élégant tilbury ; c'est quelque chose de solide et de sérieux, une sorte berline de voyage, traînée par deux robustes chevaux qui sont appropriés aux routes de montagne et aux chemins bourbeux. Avec sa voiture, il visite incessamment les chefs-lieu de canton et les principales communes du *Kreis*. Il s'y assure *de visu* de l'exécution des lois et réglemens, de la bonne administration de la commune, de la bonne tenue des écoles, de leur exacte fréquentation ; son territoire de juridiction étant restreint, il y peut connaître tout sur le bout des doigts, les hommes comme les choses. Ce personnage si avantage n'est d'ailleurs pas avantageux. C'est un homme tout rond. Il n'est pas chamarré d'argent des pieds à la tête, chose qui impose moins aux audacieux et forts qu'elle n'intimide les petits et les faibles. Sa grande loi est d'être accessible. Son cabinet au chef-lieu du *Kreis* est ouvert à tout venant. Il reçoit tout un chacun comme il se présente et il l'écoute parler quel qu'il soit ; il arrange, séance tenante, toutes les affaires arrangeables qu'on peut avoir avec l'autorité centrale ; il est ensuite d'autant plus sec sur la loi, d'autant plus prêt pour la maintenir. Le *Kreis* est une sorte d'association idéale où il est en un certain sens l'économe et le procureur de tous et de chacun. Vous voyez ce qu'il acquiert ainsi de notions de toutes sortes sur chaque propriété, sur chaque famille, ce qu'il a de force pour le service de l'empereur et de l'Allemagne.